



Kuzul sevenadurel Breizh
Conseil culturel de Bretagne
Qonsail qhultural de Bertègn

Session du samedi 3 décembre 2022

Avis du Conseil culturel de Bretagne sur le rapport du Conseil régional

« De la culture à la permaculture Une autre manière de voir pour une autre manière de faire »

Le Conseil culturel salue une feuille de route ambitieuse pour les années à venir, feuille de route qui souhaite répondre aux grands défis : la diversité des pratiques culturelles et linguistiques, l'originalité et la pluralité des identités, le droit de chacun de participer à la vie culturelle, les relations entre les personnes, l'égalité Femmes/Hommes sont des éléments fondateurs des droits culturels.

Le Conseil culturel partage l'analyse de l'importance des mises en réseaux des différents secteurs. C'est une des nombreuses préconisations qui ressort de l'étude sur la transmission du patrimoine et patrimoine immatériels.

Il nous paraît essentiel qu'une réflexion soit menée sur la mise en place et le développement d'outils de coopération entre acteurs et collectivités. Le conseil culturel devra être associé à cette réflexion.

Le soutien aux professionnels du secteur est réaffirmé avec des mesures concrètes qui répondent à des préoccupations bien identifiées. Le conseil culturel se félicite notamment de la pérennisation du dispositif « GIP Organismes occasionnels ». L'accompagnement et la promotion du dispositif sont à consolider, suivant l'exemple du poste dédié à ces fonctions au sein de l'association Tamm Kreiz.

Si la volonté de dynamiser les pratiques culturelles et artistiques en amateur est présente dans cette feuille de route, nous souhaiterions que ce point soit décliné en mesure concrète comme pour tous les autres points.

Droits culturels

Nous déplorons que le Conseil culturel ne soit jamais associé aux mesures concernant les droits culturels, en particulier les expérimentations sur les droits culturels dans les Côtes d'Armor, où son analyse serait un apport intéressant.

Autre constat, nous nous étonnons que le terme « langue », au singulier comme au pluriel, n'apparaisse pas dans cette feuille de route. Dans une logique de cohérence entre les compétences et les orientations politiques de la Région, nous souhaitons que la Région porte attention et soutienne l'utilisation du gallo et du breton dans les projets culturels.

Ensuite, le texte revient plusieurs fois sur la mise en place d'une égalité effective Femmes/Hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Nous espérons fortement que la Région s'impliquera également dans la lutte contre toutes autres formes de discriminations (liées aux origines culturelles, sociales, aux genres, à l'orientation sexuelle, etc). Un rappel dans ce document, avec des mesures, serait apprécié.

La volonté de la Région de coopérer avec les collectivités, les partenaires publics et les acteurs (y compris de pratiques amateurs), notamment avec celles et ceux pas encore engagés dans l'appropriation des droits culturels, nous apparaît également comme essentielle.

Education artistique et culturelle

Le Conseil culturel de Bretagne approuve le choix de la Région de se donner comme priorité, pour les années à venir, l'Education Artistique et Culturelle - à la condition que soit précisé ce que recouvrent les termes "Artistique" et "Culturelle".

La gastronomie, les savoirs-faire, les pratiques ludiques et vidéo-ludiques, la culture scientifique et technique, les expressions liées au patrimoine culturel immatériel doivent en faire partie.

Nous espérons également que nous pourrions sortir d'une vision de la culture en silo. Vision qui semble restrictive et en décalage avec le travail sur les droits culturels.

Nous saluons le choix de renforcer la collaboration entre le Conseil régional et le Conseil culturel, en y associant les acteurs qui, depuis longtemps, n'attendent que cela et que cette collaboration permette de discuter avec l'Education nationale et la DRAC et donne des moyens pour construire ces actions. La politique EAC devrait se concrétiser par une véritable concertation et réflexion entre les différents acteurs pour dépasser la simple injonction, et ne pas faire reposer la responsabilité de cet enjeu sur les seuls acteurs culturels.

Le Conseil culturel sera attentif aux moyens alloués pour réaliser ces objectifs, à la hauteur de cette ambition, au travers des orientations budgétaires 2023.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 61

Voix pour : 61

Voix contre : 0

Abstentions : 0